



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 24 JANVIER 2022

Nombre de conseillers : 29

- Présent(e)s : 21
- Pouvoirs : 4
- Excusé(e)s : 3
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 24 janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 14 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle Louise Labé à St Symphorien d'Ozon, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Béatrice CROISILE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Valérie ALLAGNAT, Nicolas VARIGNY, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marenes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Pascale LUCARELLI, Mireille SIMIAN, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Maryse MERARD (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Cécile SUBRA (Chaponnay)  
Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)  
M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien D'Ozon)  
Mme Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

Excusé(e)s :

Mme Martine JAMES (Communay)  
M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon)  
Mme BONNARD Justine (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s :

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

---

## **RAPPORT 1 : Exercice 2022 – Ouverture de crédits d'investissement – Budget principal**

**Rapporteur : Nicolas VARIGNY, 1<sup>er</sup> Vice-président**

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :***

- **DECIDE** de l'ouverture de 1 333 600,00 € de crédits d'investissement en dépenses ;
- **DIT** que ces crédits seront inscrits au BP 2022 du budget principal.

---

## **RAPPORT 2 : Avenant 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la CCPO et l'Ecole de musique Vincent d'Indy**

**Rapporteur : Nicolas VARIGNY, 1<sup>er</sup> Vice-président**

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :***

- **ACCEPTTE** les termes de l'avenant 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre la CCPO et l'Ecole de musique Vincent d'Indy prolongeant la durée de la convention pluriannuelle 2019-2021 jusqu'au 30 juin 2022, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant 1 à ladite convention ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2022 du budget annexe de l'Ecole de musique de l'Ozon au chapitre 65.

---

---

**RAPPORT 3 : Attribution de subventions pour l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE), de vélos cargos et de vélos ayant bénéficiés de la pose d'un kit d'électrification pour l'année 2022**

---

---

**Rapporteur : Jean-Philippe CHONE, Vice-président délégué à la mobilité et aux déplacements**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **ATTRIBUE** une subvention de 200 € par bénéficiaire pour l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE), de vélos cargos ainsi que les vélos ayant bénéficiés d'une pose d'un kit d'électrification par un professionnel dans la limite de 20 000 € ;
- **DIT** que les règles définissant les modalités d'attribution de la subvention sus visée sont fixées dans le formulaire de demande annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2022 de la CCPO au chapitre 65.

---

---

**RAPPORT 4 : Avenant 1 à la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises avec la Région AURA**

---

---

**Rapporteur : Michel BOULUD, Vice-président délégué à la vie économique**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'avenant de prolongation de la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises signée en 2020, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

---

---

**RAPPORT 5 : Convention d'adhésion 2022 entre l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE 69) et la CCPO**

---

---

**Rapporteur : Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **ADHERE** à l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône (ALTE 69) pour l'année 2022 ;
- **VERSE** une cotisation d'adhésion à hauteur de 0.60€/habitant/an ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022 au chapitre 011.

Décisions du Bureau :

N° B43.21 :	Autorisation de signer le contrat n° 2021.31.00 pour un marché de travaux de voirie afin de procéder à la reprise du tapis d'enrobé, Montée Saint Mayol à TERNAY (Marché subséquent N°3)
Montant :	34 124.30 € HT soit 40 949.16 € TTC
Société :	ROGER MARTIN RHONE ALPES SAS
N° B44.21 :	Autorisation de signer le contrat n° 2021.35.00 pour un marché de travaux de réfection de voirie rue du Pont Blanc et rue du Nord à Saint Symphorien d'Ozon (Marché subséquent N°5)
Montant :	93 217,44 € HT soit 111 860,93 € TTC
Société :	ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE
N° B45.21 :	Autorisation de signer le contrat n° 2021.36.00 pour un marché de travaux de voirie rue Revouy et rue Neuve et de création d'un plateau, route de Corbas à St Symphorien d'Ozon (Marché subséquent N°6),
Montant :	104 687 € HT soit 125 624.40 € TTC
Société :	ROGER MARTIN RHONE-ALPES

- N° B46.21 : Autorisation de signer le contrat n° 2021.37.00 pour un marché de travaux de réfection de voirie chemin de Salla et rue des Perrières à Communay et de terrassement pour pose de silos enterrés place Cinelli à St Symphorien d'Ozon (Marché subséquent N°7),  
Montant : 51 635.91€ HT soit 61 963.09€ TTC  
Société : ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE
- N° B47.21 : Autorisation de signer le contrat n° 2021.38.00 afin de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte du règlement de voirie communautaire de la CCPO  
Montant : 20 300€ HT soit 24 360€ TTC  
Société : IMMERGIS
- N° B48.21 : Autorisation de signer le contrat n° 2021.39.00 pour un marché de travaux de requalification de voirie de la tranche 2 du parc d'activités de Charvas à Communay (Marché subséquent N°8),  
Montant : 96 354.56 € HT soit 115 625.47 € TTC  
Société : SPIE BATIGNOLLES DUMAS
- N°B01.22 : Autorisation de signer l'acte permettant à la CCPO d'acquérir une parcelle cadastrée section AC n°210, d'une superficie de 724m<sup>2</sup>, sise Rues des Brosses et Maurice Petit à Sérézin du Rhône, pour le projet d'élargissement de celles-ci.  
Montant : Euro symbolique  
Propriétaire : Privé

**Décisions du Président :**

- N°31.21 : Signature d'un contrat n°2021.33.00 pour une assistance par téléphone dans la résolution des difficultés d'ordre juridique pour une durée de 3 ans  
Montant : 561.60 € HT soit 673.92 € TTC / mois  
Société : SVP
- N°32.21 : Signature d'un contrat n°2021.34.00 pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du besoin, la rédaction des pièces techniques et l'analyse des offres du marché de prestations de services informatiques de la CCPO  
Montant : 6 300 € HT soit 7 560 € TTC  
Société : C-ISOP
- N°33.21 : Signature de l'avenant 2 au marché n°2018.46.00 permettant de supprimer les prestations liées au logiciel R'ADS afin de les remplacer par celles liées au logiciel NEXT'ADS  
Montant : 400.01 € HT soit 480.01 € TTC pour la maintenance et l'assistance téléphonique de la Solution Next'Ads ;  
281.60 € HT soit 337.92 € TTC pour l'hébergement annuel Next'Ads sur serveur mutualisé  
Société : SIRAP
- N°34.21 : Signature du contrat n°2021.40.00 afin de faire appel à un avocat afin d'une part de cadrer au mieux les relations de la CCPO avec le syndicat d'initiative de Ternay et la mission locale, d'autre part de cadrer au mieux la mise à disposition de salles de musique par les communes à l'EMO  
Montant : 5 000€ HT soit 6 000€ TTC  
Société : SKOV
- N°35.21 : Signature contrat n°2021.41.00 afin de faire appel à un avocat afin de déterminer la répartition normative des charges d'entretien et de responsabilité sur les ouvrages du Pays de l'Ozon entre les différents acteurs concernés (dont notamment SNCF RESEAU et la DIR CE)  
Montant : 2 000€ HT soit 2 400€ TTC correspondant à l'étude juridique de synthèse, 600€ HT soit 720€ TTC par réunion pour l'assistance et accompagnement dans le cadre de négociations et de médiations le cas échéant  
Société : SKOV
- N°36.21 : Signature du contrat n°2021.42.00 afin faire appel à un prestataire pour réaliser un diagnostic de services et d'usages du réseau des bibliothèques Liaison  
Montant : 12 500€ HT soit 15 000 € TTC  
Société : DETEA

**Saint Symphorien d'Ozon**  
**Le 28/01/2022**

*Pierre BALLELIO*  
Président

